

Sécurisez-vous pour les contrôles PAC et conditionnalité

Les contrôles réglementaires battent leur plein dans les campagnes. La multiplicité des règles (PAC-conditionnalité, directive nitrates, MAET ...) et la sélection aléatoire des exploitations contrôlées, engendre une forte probabilité d'être soumis à un contrôle.

Mais la chambre d'agriculture est là pour vous accompagner. Elle met à votre disposition une large palette de compétences à travers des prestations pertinentes tout au long de l'année, pour que vous gardiez une longueur d'avance ! L'application « Mes P@rnelles » en est un exemple. Témoignage d'un agriculteur abonné, contrôlé il y a quelques jours.

L'agriculteur contrôlé : Patrick CETTOLO

EARL CETTOLO Patrick - Céréaliier à Touget
SAU : 100,33 ha
Assolement : 50 % blé, 23 % semences (maïs et colza),
15 % soja, 8 % tournesol, 4 % zone tampon.

La Volonté Paysanne : Vous avez eu un contrôle Directive Nitrates il y a quelques jours. Comment s'est-il passé ?

Patrick CETTOLO : Il s'est très bien passé, la contrôleuse était très correcte. J'ai été prévenu quelques jours avant j'ai donc pu vérifier tous mes enregistrements et éditer tous les documents demandés pour que tout soit prêt pour le jour du contrôle.

La VP : Vous parlez «d'éditer», vous travaillez donc sur un outil informatique ?

PC : Oui, je suis abonné à «Mes P@rnelles» depuis 3 campagnes maintenant. Après quelques années sur un logiciel concurrent, j'ai changé pour celui de la Chambre d'Agri-

culture.

La VP : Pourquoi avez-vous basculé sur «Mes P@rnelles» ?

PC : C'est un logiciel complet et très simple à utiliser, et surtout j'ai un conseiller toujours disponible en cas de besoin. Pour mon contrôle, elle a vérifié tout mes enregistrements pour que tout soit en règle le jour J. En plus, comme il s'agit d'un logiciel qui fonctionne sur Internet, la vérification est beaucoup plus simple !

La VP : Vous utilisez «Mes P@rnelles» régulièrement ?

PC : J'essaie pour ne pas trop perdre le fil ! Mais même après une longue période sans saisie, on se re-

met vite en mémoire les manipulations. Et puis chaque année, je vais à une journée de formation ; ça permet de voir les nouveautés du logiciel, les nouvelles règles et de me remettre à niveau.

La VP : Qu'appréciez-vous le plus dans «Mes P@rnelles» ?

PC : Le lien entre la PAC, mes enregistrements et le calcul des marges. Tout est imbriqué, je ne perds pas de temps à saisir dans plusieurs logiciels.

Egalement, ce qui est appréciable c'est de ne pas faire de sauvegarde comme dans l'ancien logiciel où je devais sauvegarder sur deux disquettes et les mises à jours étaient compliquées. Là, c'est sauvegardé régulièrement sans aucune manipulation et c'est pareil pour les mises à jours, elles passent automatiquement.

Un autre point important de «Mes P@rnelles», c'est qu'il est toujours en règle. Il évolue pour s'adapter aux nouvelles obligations.



La VP : Utilisez-vous tous les modules de «Mes P@rnelles» ?

PC : La première année, j'utilisais surtout les modules réglementaires et j'ai fait le dossier PAC avec un conseiller pour qu'il me guide.

Maintenant je fais la PAC seul et j'utilise beaucoup la gestion des stocks, ça me permet d'être carré dans mes enregistrements. Ça me sert également à comparer les prix d'une

année sur l'autre, afin d'avoir facilement des repères.

La VP : Pour en revenir au contrôle, «Mes P@rnelles» a vraiment été un atout pour vous ?

PC : Oui, surtout pour la partie «lisier». Je suis céréaliier mais j'épands le lisier d'un voisin et je ne suis jamais serein avec la gestion du lisier car il y a beaucoup de règles et de normes. Mais avec «Mes P@rnelles», j'ai de nombreux moyens de vérification sur les surfaces du plan d'épandage et sur le calcul des 170 kilos d'azote organique par hectare. Par ailleurs, un système d'alerte m'informe en cas d'erreur.

De plus, les documents que j'ai fournis étaient conformes à ce que le contrôleur attendait. Avec «Mes P@rnelles» c'est facile, il faut se laisser guider et suivre pas à pas les différents menus pour être sûr de ne rien oublier et que tous les éléments soient là.

Pour tout renseignement : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques
Marie Laffitte - Tél. 05.62.61.77.45 - mesparcelles@gers.chambagri.fr